

Le 29 juin 2026

## Ecole St Adrien : préparation de la rentrée 2026

Madame, Monsieur, chers parents,

Notre année scolaire touche à son terme et les vacances s'annoncent... De notre côté nous souhaitons d'ores et déjà vous communiquer un certain nombre d'informations relatives à la rentrée 2026.

**Prenez le temps de lire attentivement cette circulaire : elle annonce une série d'informations importantes pour la rentrée 2026** tant au niveau de la prérentrée qu'au niveau de l'organisation d'année.



A savoir aussi, toutes les informations liées à la rentrée (fournitures, ARBS...) sont mises en ligne sur [le site de l'établissement \(page dédiée\)](#).

## Vers la rentrée 2026

### Avant la rentrée des classes :

✖ **Livres ARBS:** Pour les manuels scolaires, l'école St Adrien passe par l'A.R.B.S., structure associative qui met en place un service clé en main de vente et de rachat de collections complètes. Pour cela, vous devez vous inscrire sur le site [www.arbs.com](http://www.arbs.com) avant le 15 août 2026. Les livres commandés seront déposés directement dans la classe de votre enfant dès le lundi 31 août 2026.

✖ **Fournitures scolaires :** Chaque niveau de classe édite une liste de matériel à fournir pour la rentrée scolaire ; ces listes sont notamment consultables depuis [le site internet de St Adrien](#).

Toutefois, afin de vous éviter le stress des courses de rentrée, l'APEL vous propose de commander vos fournitures scolaires sur internet, à un tarif préférentiel. La circulaire «fournitures scolaires 2026-2027 » donne toutes les précisions nécessaires. Attention : les parents intéressés par cette proposition de l'APEL doivent passer leur commande avant le 19 juillet. Pour les parents qui ne souhaitent pas recourir à ce service, il est possible d'accéder aux listes de fournitures sur le site de St Adrien.

### Accueil des familles :

✖ **Lundi 31 août de 15h30 à 17h :** accueil des familles de l'école. **Cette après-midi-là, tous les élèves pourront, s'ils en ont le souhait et la possibilité, passer à l'école accompagnés par un adulte.** L'idée de ce temps est très simple : il s'agit de donner la possibilité aux élèves de faire connaissance avec leur(s) enseignant(es), de découvrir la classe où ils seront scolarisés, de poser les dernières

**Accueil du 31 août :**  
Un moment important  
à ne pas rater.

questions avant la rentrée... Pour les parents, ce sera l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant(e) et de recevoir le livret d'année<sup>1</sup>.

Ce jour-là, les listes des classes, du CE1 au CM2, seront affichées sur les fenêtres du bâtiment à gauche dans la cour.

### ✖ La rentrée des classes :

**La rentrée des élèves est fixée au mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026.**

- Ce jour-là, l'école sera ouverte à partir de 8h. Il n'y a donc pas de garderie du matin<sup>2</sup>.
- Pour les élèves, tous les accès (rue J.B. de La Salle, Carrière Delporte, avenue du Bois) sont ouverts dès 8h. En revanche, ce jour-là, **pour les parents qui accompagnent, seul l'accès par la rue Jean-Baptiste de La Salle est possible.**
- Pour rappel, les listes des classes, du CE1 au CM2, seront affichées sur les fenêtres du bâtiment à gauche dans la cour.
- L'enfant attendra ensuite devant son rang (cf. noms des classes peints sur le sol)  
L'enseignante l'accueillera dès **8h15** pour monter en classe à 8h25.

**Pour le niveau CE1 :**

Afin de faciliter la rentrée des CE1 dans leur nouvelle école, les élèves de ce niveau seront accueillis à 8h30 pour une entrée en classe à 8h45

Attention : rentrée décalée pour les CE1.

### ✖ Cadre général pour l'année scolaire : les horaires de l'école

Voici les horaires de l'école :

7h30-8h : Garderie

8h-8h25 : Accueil sur la cour

8h25-11h30 : Cours

A partir de 11h30 : pause méridienne

13h20-13h30 : Accueil sur la cour

13h30-16h30 : cours

16h30-16h40 : sortie des élèves (hors étude)

16h40-17h30 : étude

17h30-18h25 précises : garderie

### Accès à St Adrien, site d'Annappes à la rentrée 2026

A la rentrée scolaire 2026, il y a des changements concernant les accès à l'ensemble scolaire mais ceux-ci concernent quasi-exclusivement le collège et le lycée. En effet, pour ces deux unités, la porterie située rue Jean-Baptiste de La Salle est déplacée Carrière Delporte.

Ce changement n'impactera l'école que sur certains créneaux très ciblés (ex. pour les rendez-vous le mercredi).

**Aussi, pour l'école, l'accès à l'établissement fonctionnera comme les années précédentes :**

Aux heures d'entrée et sortie des élèves :

<sup>1</sup> Pour les parents non présents le 31.08, le livret sera remis à l'aîné le jour de la rentrée.

<sup>2</sup> L'étude et la garderie du soir seront en fonctionnement dès le jour de la rentrée

Les accès rue Jean-Baptiste de La Salle, Carrière Delporte et avenue du Bois seront ouverts pour les écoliers :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi matin de 7h30 à 8h25

Lundi, mardi, jeudi, vendredi après-midi de 13h15 à 13h30, de 16h30 à 16h40, de 17h30 à 17h40.

En dehors de ces heures :

Accès via le secrétariat de l'école, 15 rue Jean-Baptiste de La Salle : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à 18h25.

## **Quelques dates à retenir**

Les réunions de parents (dans la salle Agora) :

- *Les CE1 : le mardi 8 septembre de 18h30 à 20h [ouverture des portes : 18h20 – démarrage 18h30]*
- *Les CE2 : le jeudi 24 septembre de 18h30 à 20h [ouverture des portes : 18h20 – démarrage 18h30]*
- *Les CM1 : le lundi 21 septembre de 18h30 à 20h [ouverture des portes : 18h20 – démarrage 18h30]*
- *Les CM2 : le mardi 29 septembre de 18h30 à 20h [ouverture des portes : 18h20 – démarrage 18h30]*

Les photos de classes et individuelles :

*Vendredi 4 septembre 2026*

Mise en place des P.A.I. (protocole médicale) :

*Vendredi 18 septembre dans la matinée – rencontres avec le médecin scolaire pour les élèves ayant un PAI (ces rendez-vous concernent les mises en place de PAI et les situations spécifiques...)*

Célébrations de rentrée :

Vendredi 2 octobre après-midi (horaires à préciser)

## **Calendrier 2026-2027 :**

Le calendrier 2026-2027 de l'école St Adrien sera calé sur celui de l'Education Nationale avec notamment

- la rentrée des classes le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026
- le pont de l'Ascension avec la journée du vendredi 6 mai 2027 qui est vaquée
- la fin de l'année scolaire le vendredi 2 juillet 2027 après la classe

## Démarches à effectuer avant le 20 août

Pour que nous puissions préparer au mieux la rentrée de septembre, **nous vous demandons de bien vouloir renseigner [un formulaire en ligne \(jotform\)](#) avant le 20.08.2025; à raison d'un formulaire par enfant.**

Ce formulaire porte sur trois aspects :

❶ La restauration (choix entre menu standard et menu de substitution) :

**Même si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce formulaire.** Cela nous permettra de gérer un éventuel repas occasionnel. Pour les parents séparés, nous les invitons à se concerter préalablement et à ne remplir qu'un seul formulaire.

❷ Les autorisations de sortie, l'étude et la garderie : cf. paragraphe « autorisations de sortie »

❸ Les communications avec l'APEL : fait d'autoriser ou non l'établissement à communiquer votre adresse mail à l'association des parents d'élèves

Pour accéder au formulaire en ligne :

[Cliquez ici pour accéder au formulaire](#)

**Ce formulaire sera à compléter en ligne avant le 20 août. Pensez également à l'imprimer, le signer et nous remettre une copie lors de la rentrée des classes.**

**Attention : c'est ce formulaire qui définit les conditions de sortie des élèves. Il est donc impératif que nous ayons toutes les informations avant le 20 août.**

**A savoir aussi : si, après la rentrée, vous souhaitez apporter un changement (ex. changement du lieu de sortie), cela sera possible entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre. Pour cela il vous suffira d'envoyer un mail au secrétariat de l'école ([ecole@saintadrien.com](mailto:ecole@saintadrien.com))**

## Autorisations de sortie

Pour les sorties, le formulaire en ligne précise 3 cas de figure :

- L'enfant peut sortir seul (étiquette verte accolée sur la carte)
- L'enfant peut sortir sous la présence d'un adulte (étiquette jaune accolée sur la carte)
- L'enfant peut sortir sous la présence d'un adulte nommément identifié (étiquette rouge accolée sur la carte)

Pour éclairer votre choix, voici une explication complémentaire :

Pour les élèves qui ne sont pas autorisés à quitter seuls l'établissement, deux cas de figure se présentent :

	① L'élève doit attendre la présence d'un adulte qu'il connaît	② L'élève doit attendre la présence d'un adulte préalablement identifié.
<b>Exemple</b>	Enfant repris en voiture au dépose minute situé Carrière Delporte.	Enfant que seuls les parents et la nourrice peuvent reprendre.
<b>Accès concernés</b>	Tous les accès sont possibles : rue Jean-Baptiste de La Salle, carrière Delporte, avenue du bois.	Seule la sortie par la rue Jean-Baptiste de Salle est alors possible.
<b>Procédure</b>	Compléter et signer le formulaire. Vérifier en début d'année la carte de sortie.	Compléter et signer le formulaire en précisant le nom des personnes autorisées à reprendre votre enfant. Vérifier en début d'année la carte de sortie. En cours d'année : nous informer en cas de changement portant sur les personnes autorisées à reprendre votre enfant.

### Informations diverses :

Le secrétariat de l'école sera fermé du 10 juillet (soir) au 18 août (matin).

Durant l'année scolaire, de nombreuses circulaires vous parviendront **via ECOLE DIRECTE**.  
**Merci de consulter très régulièrement votre compte.**

**Rappel : tous les documents de rentrée sont également disponibles en ligne :**  
[www.saintadrien-lasalle.fr](http://www.saintadrien-lasalle.fr)

Merci de votre confiance.

Nous vous souhaitons de très belles vacances.

François BOEKTAELS, chef d'établissement et l'équipe pédagogique.